

Protection bien réelle

La Chambre de Commerce s'est penchée sur la gestion des actifs immatériels des entreprises

LUXEMBOURG
AUDREY SOMNARD

Protéger ses actifs a toujours été le credo des entreprises, mais les enjeux sont d'autant plus importants aujourd'hui avec la digitalisation et l'immatérialité des biens. La Chambre de Commerce a présenté hier une publication sur la thématique de la propriété intellectuelle et autres brevets. Elle consacre le numéro 23 de sa série de bulletins économiques «Actualité et tendances» aux actifs immatériels des entreprises, et à leur protection, via notamment la propriété intellectuelle. S'appuyant sur quelques exemples (les plateformes Uber ou Airbnb dont la valorisation est extrêmement élevée alors même que ces entreprises ne disposent pas d'actifs physiques, part croissante des investissements en logiciels dans les coûts liés au développement de nouveaux modèles dans l'industrie automobile...), la publication pointe la dématérialisation croissante de la création de richesse.

Malheureusement, dans ce domaine on est loin d'une parfaite harmonie au niveau européen. Pour enregistrer une marque, le Benelux s'est associé pour que le territoire des trois pays soit couvert. Dans le domaine des marques, le secteur est primordial. La couleur blanche si reconnaissable de Milka est protégée pour ce qui est du chocolat, mais une marque d'un autre secteur peut très bien la réutiliser. L'idée d'un front commun Benelux est en discussion pour les brevets, mais sans résultat jusqu'à aujourd'hui, ce qui serait déjà un pas en avant en attendant que l'Europe s'accorde sur cette question. Et dans ce domaine aussi, le Brexit est une belle épine sous le pied européen car le départ du Royaume-Uni pourrait bien remettre à plat toutes les discussions en cours.

13 millions de brevets actifs dans le monde

En attendant, les entreprises doivent déposer leur demande de brevet dans un pays, ce qui devrait suffire pour obtenir la protection dans les autres pays également conventionnés. L'agence mondiale OMPI approuve enfin le brevet après avoir vérifié qu'il n'a pas été déposé dans tous les autres pays auparavant. Une opération longue et coûteuse prévient la Chambre de Commerce. Avec 13 millions de brevets actifs dans le monde actuellement, 2017 a vu la demande exploser avec 3.168.900 dépôts de brevet en 2017, avec une nette avance pour la Chine qui rattrape grandement son retard sur les Etats-Unis. Si toutes ces opérations ont un coût pour les entreprises, jusqu'à 32.000 euros pour un brevet, la contrefaçon est aussi très nuisible économiquement: «Internet a permis de toucher plus de consommateurs, ce qui a augmenté en même temps la contrefaçon, le miel est en un bon exemple car il est particulièrement



La publication est accessible à tous sur le site de la Chambre de Commerce

Photo: Editpress/Alain Risc

«Les enjeux judiciaires sont énormes»

CHRISTEL CHATELAIN, «Economic affairs lead» de la Chambre de Commerce

victime de contrefaçons. Au Luxembourg on estime que les contrefaçons coûtent 159 euros par an et par habitant, contre 116 euros en Europe. C'est dire si le pays est encore plus touché que les autres», estime Christel Chatelain, «Economic affairs lead». La contrefaçon peut également être utilisée pour ralentir les concurrents, avec l'apparition de brevets défensifs. «Les enjeux judiciaires sont énormes», ajoute-t-elle. D'ailleurs le brevet a ses limites: cher, il prend du temps à être enregistré, ses caractéristiques sont publiques, il faut surveiller en permanence les droits du brevet et s'en défendre le cas échéant. Des entreprises choisissent quant à elles le secret, comme Coca-Cola dont la recette de son célèbre soda est un des secrets les mieux gardés au monde. ●